



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-14

Séance du 13/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 22

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation

06/03/2025

Date d'affichage

06/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/03/2025

et publication du :

24/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, M. RODIER David, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. BASTIERE Paul donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. DESERT Thomas donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme IKHELF Dalila donne pouvoir à M. VIN Jean-Claude, Mme RANGER Michelle donne pouvoir à M. MERCIER Dany

Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie, M. DE GERMA Y Pierre-Emmanuel

Etai(ent) excusé(s) :

M. BASTIERE Paul, Mme BOURABA Jessica, M. DESERT Thomas, Mme IKHELF Dalila, Mme RANGER Michelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :
M. BONDON Pierre

Objet : Affaires financières - Attribution d'un fonds de concours en investissement de Rambouillet Territoires à la commune du Perray-en-Yvelines

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5216-5 VI,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

VU la demande de participation de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour le projet intitulé «réfection de la rue de Parfond avec enfouissement des réseaux et sécurisation des piétons »,

VU la délibération n°CC2411FI04 du 25 novembre 2024 de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires relative à l'attribution d'un fonds habitat urbain pour la commune du Perray-en-Yvelines,

VU la convention entre la CART et la commune fixant les conditions d'attributions de ce fonds,

CONSIDERANT la demande de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour le projet intitulé «réfection de la rue de Parfond avec enfouissement des réseaux et sécurisation des piétons »,

CONSIDERANT les termes de la convention relatifs à cette attribution,

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la CART pour l'attribution du versement du fonds d'investissement pour le projet communal «réfection de la rue de Parfond avec enfouissement des réseaux et sécurisation des piétons » telle qu'annexée à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 14 mars 2025



Geoffroy BAX DE KEATING